

## RAPPORT N°27 : SUBVENTION À L'ASSOCIATION K'FÉ DU BOURG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la mise en place de critères d'intérêt communautaire pour le versement des subventions dans le cadre du soutien aux associations du territoire. Il l'informe de la demande de subvention de l'association de Thiolières « Le K'Fé du bourg » et propose de verser une subvention de 500 € au titre de l'aide à la création d'une nouvelle association.

Sur proposition du Président,

### **Délibération,**

il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution de subvention à l'association du K'fé du Bourg, d'un montant de 500 € ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.